

VILLE DE PULNOY
CR n° 2020 – 79 / SA

Compte rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2020

Etaients présents : MM OGIEZ DUSSIAUX JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER D. ZIETERSKI
N. JACOB DANNEBEY FRANCHE WEHRLIN L. ZIETERSKI MATHIS C. JACOB SCHIEL
CORBERAND DEHAYE DENIS MASSON ENEL DEVITERNE BEN ISMAIL

Excusés :

A. ANDRE a donné pouvoir à V. BADER
S. PIGNOT a donné pouvoir à D. ZIETERSKI
L. BABIN a donné pouvoir à M. OGIEZ
F. PERROLLAZ a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL

Absente : C. SIMEANT

Secrétaire : L. ZIETERSKI

En ouverture de séance, le Maire souhaite que l'assemblée observe un moment de compassion pour les concitoyens des Alpes Maritimes et de soutien pour les collègues élus.

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020

Pas de commentaire.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Pas de commentaire.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire informe avoir été destinataire d'un courrier de Mme Laurence Babin expliquant qu'elle quitte le groupe minoritaire.

Le Maire souhaite accueillir les nouveaux conseillers et rappelle les circonstances dans lesquelles se sont faites ces arrivées, à savoir plusieurs démissions au sein du groupe opposition.

« Je voudrais souhaiter la bienvenue aujourd'hui à deux nouveaux conseillers municipaux. Je souhaite également rappeler si vous le voulez bien les circonstances de ces arrivées.

Monsieur Patrice Hausermann, conseiller municipal d'opposition depuis deux mandats en ma compagnie, a fait le choix de quitter la fonction pour laquelle il a été élu le 15 mars 2020. Je salue
Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2020

ici la ténacité de son engagement à toujours être présent, avec Monsieur Deviterne et ses autres collègues.

Cela montre la force de ses convictions et de ses opinions.

Madame Isabelle Bohn a souhaité quitter le conseil municipal pour des raisons personnelles, je salue également son investissement républicain et son engagement.

Normalement, et si l'ordre de la liste Pulnoy Autrement sociale et écologique avait été respecté, nous aurions dû accueillir Madame Bernadette Hausermann et Madame Céline Poirier. Nous avons été particulièrement surpris du refus de ces deux candidates à siéger dans cette assemblée. Il me semblait que des places occupées en tête de liste conféraient une responsabilité vis-à-vis des votants, c'est-à-dire 681 personnes. On peut peut-être considérer que ça n'est pas un chiffre important, je rappellerais qu'il s'agit de 681 de nos concitoyennes et concitoyens qui auraient mérité que leur choix de candidats soit totalement respecté. Je remarque également qu'une fois de plus, des femmes laissent leur place à des hommes, c'est un respect de la parité pour le moins étonnant.

Suite à ces désistements, je souhaite donc la bienvenue à Monsieur Zyede Ben Ismail, je souhaite que votre engagement pour l'écologie et le développement durable profite à cette assemblée. Je souligne l'arrivée de Monsieur Perrollaz.

Pour conclure, je me réjouis que Messieurs Deviterne et Enel soient toujours parmi nous. Ils restent les garants des valeurs qu'ils portent et garantiront, par leur probité et le respect de cette institution, des débats constructifs et basés uniquement sur l'intérêt général. Nous n'avons pas toujours les mêmes idées, nos chemins divergent parfois, mais nous restons conscients que les intérêts personnels n'ont pas leur place dans cette assemblée.

Je veux ici rappeler ce que chacun d'entre vous a lu le 23 mai dernier qui est la charte de l'élu que je vous invite à relire chaque fois qu'il vous semble nécessaire de le faire. Messieurs les nouveaux arrivants, elle se trouve à vote emplacement ».

1/ Budget 2020 – Décision Modificative n°3 _LS

LS présente la décision modificative chapitre par chapitre, et par section.

Arrivée de LW.

Le Maire ouvre le débat.

ZBI remarque que 1 700€ ont été inscrits dans le cadre de la lutte contre les chenilles. Il souhaite avoir un retour d'expérience sur l'utilité des nichoirs en forêt, le but de ces nichoirs étant justement de ne plus traiter.

LW répond que l'installation des nichoirs est une action complémentaire à d'autres traitements. Pulnoy a été une des 1ères villes à installer des nichoirs. Suite à cela, il a été constaté une baisse d'attaques des chenilles. Depuis quelques années, la phase d'explosion est ascendante sans explication particulière. Les nichoirs pourront être un complément efficace.

NH complète le propos en précisant que la lutte écologique à l'aide des nichoirs va se faire avec un atelier participatif composé de jeunes. Cette opération sera plus organisée que la 1ère : démontage, nettoyage, réparation, pose d'une puce GPS. Tous les 2 ans sera fait un inventaire de l'occupation par les oiseaux.

Le Maire explique qu'il s'agit de concentrer les moyens à disposition (traitement au bacille, nichoirs ...), en lien avec Saulxures. Les Amis du verger seront associés. Le 13 octobre aura lieu une réunion publique pour expliquer le plan d'actions dans les mois à venir. La mairie engage une opération écologique avec la population.

ZBI constate qu'un 1/3 des dépenses de fonctionnement est consacré au marché, soit 10 000€, alors que 15 000€ sur l'opération écoles sont supprimés. Ces 10 000€ ne lui semblent pas justifiés. Il souhaite que l'élu au marché explique pourquoi le changement de la sono est nécessaire, pourquoi le changement du stand est nécessaire, pourquoi l'installation d'un nouveau coffret électrique est prévue alors qu'il en existe déjà trois sur la rue de Nancy, en bon état.

NJ répond que la sono est obsolète. Les ondes radio ne fonctionnent pas correctement pour l'utilisation des micros. Concernant le coffret électrique, il s'agit d'éviter aux agents techniques de tirer des rallonges électriques de 15/20 mètres. Un compteur a également été posé. NJ est étonné de ces questions car si ZBI venait au marché, il verrait que le stand est en survie grâce à du scotch. Ce stand est l'image de la commune.

DZ ajoute que la suppression de l'enveloppe de 15 000€ sur l'opération écoles ne correspondent pas à une non-réalisation de travaux mais à un report. En effet, ces 15 000€ destinés à une rénovation de sol souple dans une cour seront réalisés après la réfection du sol de la cour. Refaire le sol souple sans refaire l'enrobé de la cour n'a pas de sens.

Vote : 4 abstentions (D. DEVITERNE, J. ENEL, F. PERROLLAZ, Z. BEN ISMAIL) / 22 pour

2/ Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour les commerces : vote des taux 2021 _AC

AC donne lecture de la délibération.

Il précise que cette délibération sera votée hors délai en raison du report du conseil municipal initialement prévu le 28 septembre. Cette délibération sera envoyée au contrôle de légalité. Il y aura peut-être une observation de la part du Préfet.

AC ajoute qu'un des tarifs examinés en commission est différent dans la délibération car ce tarif était inférieur à celui d'Essey-Lès-Nancy. Jusqu'à présent, Pulnoy n'avait pas souhaité adopter le même tarif qu'Essey-Lès-Nancy car il lui semblait trop élevé. Aujourd'hui, le seul concerné par ces grandes enseignes a quitté la commune, c'était l'occasion de revaloriser ce tarif pour être cohérent avec Essey-Lès-Nancy.

Le Maire précise que Pulnoy s'est rapprochée d'Essey-Lès-Nancy pour afficher une cohérence.

ZBI fait remarquer que les piliers de l'attractivité du Grand Nancy sont : la logistique, les banques / la finance / le droit, la construction, le tourisme d'affaire et les filières d'avenir que sont l'économie numérique, la santé, les industries créatives. L'attractivité de la Porte Verte n'est plus à démontrer, avec 3000 emplois. La Métropole accompagne les entreprises, avec Scalen. Pourquoi Pulnoy n'accompagne-t-elle pas les entreprises ? Ce vote de la TLPE en est l'illustration. ZBI ajoute que la délibération est hors délai.

Le Maire répond que Pulnoy est engagée dans une démarche collective et non pas dans une démarche ponctuelle. L'intérêt est de préserver l'attractivité. La TLPE a pour but de lutter contre la pollution visuelle. Aujourd'hui, cette décision se fait en accord avec les acteurs locaux. Le Maire ajoute les propos de ZBI ne reflète pas sa présence avec les acteurs locaux.

Vote : 4 abstentions (D. DEVITERNE, J. ENEL, F. PERROLLAZ, Z. BEN ISMAIL) / 22 pour

3/ Autorisation donnée au maire de signer le protocole d'accord comportant indemnisation au profit de Mme Péchereau _MO

Le Maire donne lecture de la délibération et précise que les choses semblent arriver à leur terme.

La somme de 25 693,40€ avait été provisionnée au budget.

Vote : unanimité

4/ Service de restauration scolaire – modifications des tarifs 2020-2021 _VB

VB donne lecture de la délibération.

ZBI rappelle que le Maire a comparé les taux de TLPE entre Essey et Pulnoy et que pour ce cas présent, les tarifs appliqués à Pulnoy sont pratiquement le double de ceux appliqués à Saint Max et Essey.

Le Maire précise que le débat n'est pas sur le vote des tarifs mais d'un vote de régularisation.

SD ajoute qu'il faut comparer ce qui est comparable, avec les mêmes prestataires. Pulnoy privilégie les circuits courts.

Vote : 4 abstentions (D. DEVITERNE, J. ENEL, F. PERROLLAZ, Z. BEN ISMAIL) / 22 pour

5/ Service mercredis récréatifs – modifications des tarifs 2020-2021 _VB

VB donne lecture de la délibération.

Vote : 4 abstentions (D. DEVITERNE, J. ENEL, F. PERROLLAZ, Z. BEN ISMAIL) / 22 pour

6/ Service périscolaire – modification des tarifs 2020-2021 et du règlement intérieur _VB

VB donne lecture de la délibération. Cet assouplissement rend service à des Pulnéens.

Le Maire ajoute qu'être à l'écoute de sa population permet d'adapter, lorsque cela est possible, les choses.

Vote : unanimité

7/ Autorisation d'ouvertures dominicales des commerces de détail en 2021 _AC

AC donne lecture de la délibération.

Vote : unanimité

8/ Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs _SD

SD explique ce qu'est la Commission Intercommunale des Impôts Directs. Pulnoy doit proposer un membre titulaire et un membre suppléant. Elle donne lecture de la délibération.

Le Maire ajoute qu'il s'agit de deux personnes éminemment connues sur Pulnoy, non seulement professionnellement mais aussi de par leurs relations.

Vote : unanimité

9/ Modification de la composition de la commission n°1 _MO

Le Maire donne lecture de la délibération et demande si d'autres candidatures sont proposées. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le Conseil Municipal prend acte de la nomination de Frédéric PERROLLAZ en tant que membre suppléant de la 1^{ère} Commission.

10/ Modification de la composition de la commission n°2 _MO

Le Maire donne lecture de la délibération et demande si d'autres candidatures sont proposées. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le Conseil Municipal prend acte de la nomination de Zyede BEN ISMAIL en tant que membre suppléant de la 2^{ème} Commission.

11/ Modification de la composition de la commission n°3 _MO

Le Maire donne lecture de la délibération et demande si d'autres candidatures sont proposées. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le Conseil Municipal prend acte des nominations de Frédéric PERROLLAZ et Zyede BEN ISMAIL en tant que membres titulaires de la 3^{ème} Commission.

12/ Modification de la composition de la commission permanente d'appel d'offres _MO

Le Maire donne lecture de la délibération et demande si d'autres candidatures sont proposées. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le Conseil Municipal prend acte de la nomination de Frédéric PERROLLAZ en tant que membre titulaire de la Commission permanente d'Appel d'Offres.

13/ Modification de la composition de la commission paritaire du Marché _MO

Le Maire donne lecture de la délibération et demande si d'autres candidatures sont proposées. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le Conseil Municipal prend acte de la nomination de Zyede BEN ISMAIL en tant que membre suppléant de la Commission paritaire du Marché.

Le Maire donne la parole à DD.

DD souhaite revenir sur les propos introductifs du Maire concernant les démissions au sein du groupe minoritaire, et notamment sur le non-respect du vote des électeurs. Il rappelle que ces démissions sont justifiées par des convenances personnelles comme cela a été écrit dans les courriers de démission.

Le groupe opposition qualifie les propos du Maire d'inadmissibles car ils font référence à un mouvement politique et non aux convenances personnelles. Ces propos sont inadmissibles d'autant plus venant d'un 1^{er} magistrat. Concernant la situation de LB, DD estime qu'il s'agit d'un beau travail de récupération en particulier de la part de VB.

DD ne sait pas jusqu'où ira cette trahison de LB. Le groupe opposition n'accepte pas qu'elle continue à occuper des postes représentant l'opposition au sein des commissions.

Les candidatures de DD et JE seraient proposées. Le même principe pourrait être appliqué pour la représentation de l'opposition au sein du comité de jumelage, et du Conseil de Vie Sociale de l'EHPAD. DD dit qu'il n'est pas question qu'elle siège au titre de l'opposition. Il faudra revoir ses sièges. DD demande au Maire s'il en sait davantage sur les intentions de LB, puisqu'elle lui a donné pouvoir pour ce conseil municipal.

Le Maire répond que chaque matin, il se lève en pensant aux Pulnéens plutôt qu'aux commissions. Il confirme avoir reçu une lettre de LB l'informant qu'elle ne voulait plus siéger avec l'opposition. Le Maire considère qu'aujourd'hui, l'assemblée est constituée d'un groupe opposition de 4 élus, un groupe majoritaire composé de 22 élus et un groupe constitué de LB.

Le Maire souhaite revenir sur les propos de DD concernant la trahison de LB.

Le Maire souhaite revenir sur le mot de trahison prononcé par DD. Pour le Maire, DD est mal placé pour en parler.

DD répond que les deux cas de ralliements au camp opposé ne sont pas comparables. Le ralliement de FP s'est fait avant les élections, alors que celui de LB s'est fait après. FP s'est présenté devant les électeurs en ayant choisi son camp.

Le Maire ne souhaite pas entamer un débat stérile mais considère que l'attitude de FP, le soir du dernier conseil municipal de l'ancien mandat aurait pu être qualifiée de trahison. Par ailleurs, le Maire soutient VB, qui a son intégrité.

VB prend la parole pour dire qu'elle se sent accusée et que c'est lui donner beaucoup d'importance que de lui reprocher d'avoir orchestré la récupération de LB. LB et VB sont voisines et VB ne va pas s'arrêter de parler à sa voisine parce qu'elle appartient à une autre liste électorale. VB se sent attaquée.

DD répond qu'elle est attaquée mais pas accusée.

Le Maire fait référence au recours déposé par DD et FP contre l'élection de la liste de MO en disant que même la justice ne leur donne pas raison. L'équipe municipale est élue pour six ans, la démocratie doit s'exprimer.

DD revient sur sa volonté de remplacer le siège de LB comme représentante de l'opposition dans la 4^{ème} Commission.

Le Maire répond que le 10 juillet dernier ont été mises en place les commissions. La représentativité étant assurée, il ne voit pas pourquoi il changerait la composition des commissions. LB est seule et a le droit de siéger. Il n'est aujourd'hui pas question de changer quoi que ce soit.

14/ Désignation des représentants de la commune au sein des commissions métropolitaines _MO

Le Maire donne lecture du projet de délibération et propose les candidats.

Le Conseil Municipal prend acte des nominations des membres représentants au sein des commissions métropolitaines comme suit :

Mobilités :

- Jérôme Denis, titulaire
- Frédéric Perrollaz, suppléant

Attractivité et partenariats :

- Alexandra André, titulaire
- Albino Castela, suppléant

Développement urbain et transition écologique :

- Nathalie Houdry, titulaire
- Léon Wehrlen, suppléant

Vie sociale :

- Véronique Bader, titulaire
- Dominique Deviterne, suppléant

Services et espaces urbains :

- Daniel Zieterski, titulaire
- Laetitia Schiel, suppléante

Finances et Ressources :

- Sandrine Dussiaux, titulaire
- Bruno Jeandel, suppléant

Le Maire

Marc OGIEZ



PULNOY, le 15 octobre 2020

Le secrétaire de séance,

Laurence ZIETERSKI